



NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Convention de partenariat avec l'Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie pour l'organisation de la troisième conférence TEDx Nouméa

P. J. : 1 projet de délibération

Afin d'améliorer l'attractivité de la Ville et l'accès à l'information pour tous, l'exécutif municipal s'est engagé à faire bénéficier ses administrés des progrès numériques au service de la qualité de la vie, du mieux vivre ensemble et des relations avec les services de la Ville.

L'association Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie (ONNC) a pour mission d'accompagner les acteurs territoriaux dans le domaine du développement des technologies de l'information et de la communication.

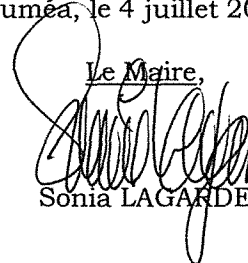
Compte tenu de ces objectifs, la Ville de Nouméa et l'ONNC ont souhaité mettre en place un partenariat pour l'organisation de la troisième conférence TEDx Nouméa. L'organisation de cette conférence est portée par deux associations partenaires depuis 2016 : l'ADAMIC et l'ONNC. L'édition 2018 du TEDx Nouméa se déroulera au Théâtre de l'Ile.

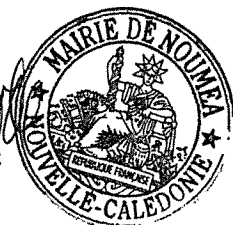
Partant du slogan «les idées valent la peine d'être diffusées», les conférences TEDx sont un formidable coup de projecteur sur des idées novatrices. Les conférences TEDx sont organisées dans de très nombreuses villes dans le monde. Le niveau de qualité y est très élevé. Elles obéissent à un cahier des charges strict. Chaque conférence est filmée et diffusée sur le web, via le site www.ted.com.

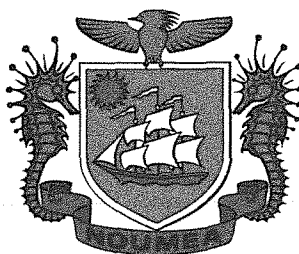
Il est proposé au conseil municipal d'une part, d'autoriser le versement d'une subvention de 300.000 F/CFP à l'association Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie et, d'autre part, d'habiliter le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat pour l'organisation de la troisième conférence TEDx Nouméa.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 4 juillet 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

NOUVELLE CALEDONIE

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 AOÛT 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 31 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 23.07.2018	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Kalisito MUSUMUSU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Christine BELLET
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Françoise SUVE	M.	Patrick SENS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Sonia BACKES
DATE D'AFFICHAGE 25.07.2018	M.	Marc ZEISEL	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Charles ERIC
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Angélo PITO
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Dina REY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Mireille LEVY
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Mathieu OUANEMA		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Marc DESCHAMPS
			Mme	Valérie LAROQUE	M.	André WAMO
			Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	35	Mme	Janine BAJON	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de votants	:	50	M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
(15 procurations)			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			M.	Christophe DELESSERT	M.	Jean-Claude BRIAULT
			Mme	Jinezi Annie QAEZE	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Charlène SOERIP	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant le versement d'une subvention à l'Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie pour l'organisation de la troisième conférence TEDx Nouméa et la signature de la convention de partenariat correspondante

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **31 JUL. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/123 du 4 juillet 2018,

La Commission de l'Administration Générale entendue en séance du 13 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 300.000 F/CFP à l'Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie pour l'organisation de la troisième conférence TEDx Nouméa.

ARTICLE 2 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec l'Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie une convention de partenariat afférente.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'intéressée.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 AOUT 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

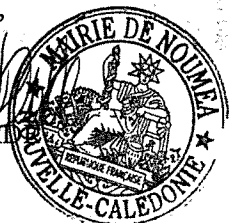
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **31 JUL. 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **- 2 AOUT 2018**

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DÉSTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
SGL	- 1
AFFICHAGE	- 1
ONNC	- 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 3 AOUT 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le - 6 AOUT 2018
~~et son public le~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances